



COMMISSION THÉMATIQUE

COMMISSION HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET SANTÉ

Présidente : Michèle QUELLARD**Direction référente :** DIRECTION DU DEVELOPPEMENT**Cadre référent :** Laure CHARPENTIER-GRÜBER**Assistante référente :** Delphine RIVAL • habitat@cap-atlantique.fr

Mission légale : Article L 2122-22 du CGCT « Etudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Extrait article 27 du Règlement Intérieur :

« Les commissions thématiques définies à l'article 26 du règlement intérieur de CAP Atlantique sont l'instrument privilégié du fonctionnement institutionnel de la Communauté d'Agglomération par leur rôle de préparation des décisions institutionnelles, traduction de la volonté politique des élus, membres du Conseil Communautaire.

Elles sont garantes de la cohérence territoriale des actions de la Communauté d'Agglomération.

Leur saisine doit traduire la nécessité et l'utilité de la mobilisation des élus à chaque fois qu'un projet, un dossier, un sujet ou une question nécessitent un débat ou un arbitrage relatif à sa cohérence territoriale, à son opportunité ou à son bilan.

Le règlement intérieur leur assigne une feuille de route de début de mandat figurant en annexe.

Cette feuille de route fait l'objet d'un débat lors de l'une des premières séances de la commission. Le président de la commission peut ensuite organiser un tel débat à chaque fois qu'il le juge utile au cours du mandat. Si ce débat se traduit par des propositions d'évolution de la feuille de route, cette proposition doit faire l'objet d'un avis favorable du Bureau non délibératif avant de pouvoir être mise en œuvre, sans qu'il soit besoin de faire délibérer le Conseil Communautaire à ce sujet. »

Feuille de route :

- Prendre en charge la question de l'habitat et du logement au travers de la cohérence territoriale des politiques et actions propres de Cap Atlantique
- Contribuer à l'amélioration de l'habitat existant et à l'accès au logement
- Prendre en charge le sujet des Gens du voyage au travers de la coordination et du financement de l'accueil des grands passages
- Prendre en charge le sujet de la santé au travers de la cohérence territoriale et d'actions propres s'il y a lieu
- Emettre des avis sur les actions "habitat" du Plan Energie-Climat
- Emettre des avis sur les actions de prévention des inondations envers les propriétaires de logements
- Contribuer au soutien de la production de logements sociaux.

Assérac

Batz-sur-Mer

Camoël

Férel

Guérande

Herbignac

La Baule-Escoublac

La Turballe

Le Croisic

Le Pouliguen

Mesquer

Pénestin

Piriac-sur-Mer

Saint-Lyphard

Saint-Molf



Composition : 20 membres titulaires

Titulaires	Suppléants	Communes
PIZEL Florence	EVANNO GAUTHEROT Caroline	ASSERAC
SAFFAR Isabelle	HELLEGOUARCH Marc	BATZ-SUR-MER
BURBAN Lucienne	BROSSET Aurélie	CAMOEL
KIEFFER Alain	BERTHO Gisèle	FEREL
DEMY Chantal JOUNIER Françoise	GUILLOUX Anne-Martine MOREAU Marie-Line	GUERANDE
BIZET Marie-Renée	NEUMULLER Georges	HERBIGNAC
HAUDEBOURG Françoise SAMSON Claudine	BELOT Jacques	LA BAULE
ELAIN Martine BROCHARD Sabrina	COLLIN Marie FAUNY Martine	LA TURBALLE
QUELLARD Michèle CLEMENSAT Paulette	BOUCHER André	LE CROISIC
JUTEAU Marie-Josèphe GUILLAUME-COUEDEL Régine	DAVID Philippe CANONNE Christian	LE POULIGUEN
GUYON Thierry	NEVEUX Joël	MESQUER
GIRARD Jeanne	GILORY Marie-Madeleine	PENESTIN
TIMBO-CORNET Marine	JAIR Monique	PIRIAC-SUR-MER
GRIGNON-PICHAUD Catherine	DEMY Karen	SAINT-LYPHARD
DELORME Hubert	BROSSEAU Jean-Paul	SAINT-MOLF

Assérac

Batz-sur-Mer

Camoël

Férel

Guérande

Herbignac

La Baule-Escoublac

La Turballe

Le Croisic

Le Pouliguen

Mesquer

Pénestin

Piriac-sur-Mer

Saint-Lyphard

Saint-Molf